



**Fasset, la porte d'entrée
de l'Outaouais!**

Demande de projet de lotissement majeur

Section 1 : Information générale

Section 1 : information générale

- Nom du (des)requérant(s) : _____
- Êtes-vous propriétaires ? : **Oui** ou **Non**
- Adresse postale : _____ Code postal : _____
- Numéro de téléphone (maison/cellulaire) : _____
- Numéro de téléphone (Bureau) : _____
- Numéro de télécopieur : _____
- Adresse électronique : _____

Section 2 : Identification de l'emplacement

- Emplacement du projet si autre que l'adresse postale : _____
- Numéro de lot(s) : _____
- Numéro de matricule : _____
- Est-ce un terrain riverain d'un lac/cours d'eau ou d'un milieu humide ? Oui Non

Section 3 : Description du projet

Description du projet : _____

Date de début des travaux : _____ Date de fin des travaux : _____
Coût des travaux : _____

Section 4 : Responsable des travaux

Nom de la compagnie : _____
Nom du responsable : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Numéro RBQ : _____

Le présent article s'applique à tout projet d'opération cadastrale dont le nombre de lots à former est supérieur à cinq (5) ou qui implique l'ouverture d'une ou de plusieurs nouvelles voies publiques ou qui fera l'objet d'une déclaration de copropriété en vertu de l'article 1038 et suivants du Code civil du Québec.

La demande de permis de lotissement majeur doit être faite sous forme de plan directeur qui doit inclure :

- a) les documents exigés à l'article 3.3.1 du présent règlement;
 - b) une présentation des promoteurs qui inclut leurs mandats et leurs objectifs spécifiques;
 - c) une description détaillée du milieu naturel avoisinant (végétation, type de sol, milieu hydrique, topographie) ;
 - d) une description détaillée des principales caractéristiques du projet (esquisses architecturales des bâtiments projetés, le zonage projeté, le tracé des voies de circulation projetées, la localisation des usages projetés);
 - e) l'emplacement, la superficie et les dimensions approximatives des terrains du projet de lotissement devant être cédés gratuitement pour fins de parc et de terrain de jeux;
 - f) un tableau donnant la superficie de terrain affectée à chaque usage et leur rapport avec la superficie totale du terrain;
 - g) un plan localisant le projet au niveau régional;
 - h) l'échéancier ainsi que les investissements prévus pour les différentes phases des travaux prévus;
 - i) tout autre renseignement utile concernant la réalisation du projet, ses retombées économiques sur la Municipalité et les coûts approximatifs que cette dernière doit envisager en rapport avec la mise en oeuvre du plan-projet.
 - j) un plan d'ensemble indiquant les servitudes, les structures et services publics existants ainsi que les phases de développement du projet.
- les noms et adresses du propriétaire;
- une description des usages prévus;
- le plan de l'opération cadastrale projetée, présenté en trois (3) copies, à l'échelle 1 : 2000 ou plus grande et qui inclut les informations suivantes :
- 1) l'identification cadastrale et les limites des lots adjacents;
 - 2) la localisation des voies publiques, les droits de passages et les servitudes;
 - 3) l'emplacement approximatif des réseaux de téléphone, d'électricité, d'aqueduc et d'égout existants;
 - 4) l'emplacement des bâtiments existants;
 - 5) l'utilisation du sol actuelle sur le site et sur tout terrain adjacent que couvre le plan;
 - 6) la localisation des lacs, des cours d'eau, la ligne des hautes eaux et les marécages, s'il y a lieu;
 - 7) la localisation des pentes faibles, moyennes et fortes;
 - 8) une copie du ou des actes publiés si le terrain bénéficie d'un privilège à une opération cadastrale en vertu des articles 256.1 et 256.3 de la L.A.U.;
 - 9) les dimensions et la superficie du ou des lots existants ou projetés;
 - 10) la date de préparation du plan, le titre, le nord astronomique, l'échelle utilisée et l'identification du professionnel ayant préparé le plan;
 - 11) dans le cas d'un terrain riverain d'un lac ou d'un cours d'eau ou situé à l'intérieur d'une plaine inondable identifiée au plan de zonage de la Municipalité, le requérant doit produire un plan

- indiquant, selon le cas, la délimitation de la bande riveraine ou de la zone inondable;
- 12) dans le cas d'une opération cadastrale sur un terrain contigu à une route dont la gestion relève du ministère des Transports du Québec en vertu de la Loi sur la voirie, le permis d'accès ou d'autorisation écrite délivrée par le ministère des Transports du Québec lorsque requis en vertu de la Loi sur la voirie.
 - 13) dans le cas d'un terrain dérogoire, la demande doit être accompagnée de tous les documents légaux nécessaires pour permettre l'émission du permis en vertu des dispositions dérogoires du règlement de lotissement.

Si requis par l'inspecteur, les renseignements suivants doivent aussi être fournis au plan-projet :

- 1) le relief du terrain exprimé par des courbes de niveau d'au plus 2,5 m d'intervalle;
- 2) les éléments naturels du terrain tels que les affleurements rocheux, les boisés, les arbres, les sols;
- 3) l'espace réservé aux diverses catégories d'utilisation du sol (habitation, commerce, espaces verts, etc.);
- 4) tous les terrains adjacents qui appartiennent au requérant;
- 5) une étude des sols établissant leur capacité portante et leur capacité de supporter les types de construction projetés.

Je soussigné(e) _____ déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts.

Signé à _____ ce _____

Signature : _____

NOTE : Le présent formulaire et les documents l'accompagnant constituent la demande de permis. Le dépôt de cette demande ne constitue pas une autorisation de procéder aux travaux demandés. L'employé assigné à l'émission des permis se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à l'évaluation de votre projet.

Veillez nous transmettre votre demande de l'une des manières suivantes :

En personne : en vous présentant au bureau de l'inspecteur en bâtiment du 19, rue Gendron;

Par télécopieur : 819-423-5388;

Courriel : batiment@village-fassett.com ;

Par la poste : 19, rue Gendron, Fassett (Québec) JOV 1H0

N'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme au **819-423-6943 poste 2**.